

Infos lutte contre les discriminations

Semaine du 7/01/2013

Communiqué de presse du DD du 08/01/2013

Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, le Défenseur des droits (DD) s'engage pour développer l'accès des enfants handicapés aux activités extrascolaires

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, constate dans les situations qu'il traite que les enfants handicapés sont confrontés à des difficultés pour participer aux activités extrascolaires et périscolaires. Les principes d'égalité de traitement et l'intérêt supérieur de l'enfant affirmés dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale des droits de l'enfant ne sont pas suffisamment mis en œuvre.

Une enquête sur l'accueil des enfants handicapés en structures d'accueil de loisirs a été menée dans 7 départements par les délégués du Défenseur des droits.

Une consultation menée par les services du Défenseur des droits auprès d'enfants porteurs ou non de handicap, dans plusieurs accueils de loisirs, fait apparaître les bienfaits de la mixité pour l'épanouissement individuel et l'apprentissage collectif.

Le Défenseur des droits recommande :

- au ministre de l'Education nationale, dans le cadre du projet de réforme de l'école et des rythmes scolaires, de veiller à prendre en compte les besoins spécifiques des élèves handicapés, en particulier des besoins d'accompagnement sur le temps périscolaire ;
- au ministre de l'intérieur, à la ministre des affaires sociales, à la ministre des sports et à la ministre déléguée chargée des personnes handicapées d'adapter les dispositions législatives et réglementaires existantes en précisant les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants handicapés dans les structures d'accueils collectif de loisirs.